



CANADA

TREATY SERIES 1952 No. 26 RECUEIL DES TRAITÉS

FUR SEALS

North Pacific Ocean

Exchange of Notes between CANADA and
the UNITED STATES OF AMERICA

Signed at Ottawa, February 7 and
March 1, 1952

In force March 1, 1952

PHOQUES À FOURRURE

Océan Pacifique Nord

Échange de Notes entre le CANADA et
les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Signées à Ottawa les 7 février et 1^{er} mars 1952

En vigueur le 1^{er} mars 1952

43 208 293

43 278 940

6163494x

6 3607054

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
Queen's Printer and Controller of Stationery | Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

OTTAWA, 1957.

Price: 25 cents

Prix: 25 cents

EXCHANGE OF NOTES (FEBRUARY 7 AND MARCH 1, 1952) BETWEEN CANADA
AND THE UNITED STATES OF AMERICA RELATING TO SCIENTIFIC
INVESTIGATIONS OF THE FUR SEALS IN THE NORTH PACIFIC OCEAN.

I

*The American Ambassador to the Canadian Acting Secretary of State for
External Affairs*

UNITED STATES EMBASSY

No. 192

OTTAWA, February 7, 1952

EXCELLENCY:

I have the honor to refer to the Provisional Fur Seal Agreement between the United States of America and Canada, effected by an exchange of notes signed at Washington, December 8 and 19, 1942,⁽¹⁾ and extended by an exchange of notes signed at Washington, December 26, 1947.⁽²⁾

In view of the demonstrated need for international cooperation in the perpetuation of the valuable fur seal resource, and the efficacy of international cooperation to this end in the past, my Government considers that the early initiation of negotiations looking to a new multilateral convention concerning pelagic sealing is essential. It is the view of my Government, however, that if any such convention is to reflect in a high degree the specific interests of the nations concerned in the fur seals of the North Pacific Ocean, it should, so far as possible, be predicated upon scientific knowledge. My Government suggests, therefore, that an expansion of existing factual information regarding the distribution, migration, and feeding habits of the fur seals of this area would be highly desirable to facilitate the conclusion of a new fur seal convention.

You will recall that, in order to expand information on this subject, preliminary fur seal investigations were conducted in the waters off the coasts of Japan 1949 and 1950 by the Fisheries Agency of the Japanese Government with the cooperation of the Fish and Wildlife Service of the United States Government and under the auspices of the Supreme Commander for the Allied Powers. Although these investigations were not on a sufficiently large scale to indicate conclusively the number of Pribilof seals which migrate to waters off the coasts of Japan or the quantities of commercially important fish consumed by these seals, the results did suggest that adequate data in this regard might be obtained were such studies pursued further and on a suitable scale. My Government considers it highly advisable to continue these studies, during the winter and spring of this year, taking advantage of the fact that a greater number of the seals tagged on the Pribilof Islands will be available for recovery this year than for several years in the future.

Accordingly, my Government proposes that a joint program of investigations be undertaken during a period of five consecutive months beginning in February 1952, for the purpose of obtaining scientific data concerning the distribution, migration, and feeding habits of the fur seals of the North Pacific Ocean which might be useful in the formulation of a fur seal convention. To implement this proposal, my Government is issuing an invitation to the Governments of Japan, Canada, and the Union of Soviet Socialist Republics to

⁽¹⁾ Canada Treaty Series, 1942, No. 25.

⁽²⁾ Canada Treaty Series, 1947, No. 36.

ÉCHANGE DE NOTES (les 7 février et 1^{er} mars 1952) ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RELATIF À DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES
CONCERNANT LES PHOQUES À FOURRURE DANS LE PACIFIQUE NORD

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires
extérieures du Canada par intérim

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

N^o 192

Ottawa, le 7 février 1952

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord provisoire entre les États-Unis d'Amérique et le Canada concernant les phoques à fourrure, qui a été conclu par un échange de notes signées à Washington, les 8 et 19 décembre 1942¹, et prorogé par un échange de notes signées à Washington, le 26 décembre 1947².

Étant donné le fait que la coopération internationale est nécessaire pour conserver la précieuse ressource naturelle que représentent les phoques à fourrure, et que, dans ce domaine, elle a déjà fait ses preuves par le passé, mon Gouvernement considère qu'il est indispensable d'entreprendre prochainement des négociations en vue de conclure une nouvelle convention multilatérale relative à la chasse pélagique des phoques. Toutefois, mon Gouvernement est d'avis que, pour traduire fidèlement les préoccupations particulières des divers pays qui s'intéressent aux phoques à fourrure du Pacifique Nord, une telle convention doit être fondée, dans toute la mesure du possible, sur des données scientifiques. Il estime donc qu'il serait hautement souhaitable, pour faciliter la conclusion d'une nouvelle convention sur les phoques à fourrure, d'accroître la somme des renseignements concrets dont on dispose actuellement sur la distribution, les migrations et les habitudes alimentaires des phoques à fourrure dans cette région.

Votre Excellence se souviendra qu'en 1949 et 1950 le Service des pêcheries du Gouvernement japonais, agissant en coopération avec le Service de la pêche et de la chasse du Gouvernement des États-Unis et sous les auspices du Commandant en chef des Puissances alliées, a procédé, au large des côtes japonaises, à des recherches préliminaires concernant les phoques à fourrure. Bien que ces recherches n'aient pas eu des proportions assez vastes pour aboutir à des conclusions définitives quant au nombre des phoques des îles Pribilof qui émigrent vers les eaux situées au large des côtes japonaises, ni quant aux quantités de poissons d'intérêt commercial consommées par ces phoques, les résultats obtenus semblaient indiquer que de nouvelles recherches, auxquelles on donnerait l'ampleur voulue, permettraient sans doute de recueillir les données nécessaires. Mon Gouvernement estime qu'il serait très désirable de poursuivre les recherches au cours de l'hiver et du printemps de cette année, en profitant du fait que les phoques marqués aux îles Pribilof et susceptibles d'être capturés seront plus nombreux cette année que pendant plusieurs années à venir.

En conséquence, mon Gouvernement propose d'exécuter, pendant une période de cinq mois consécutifs à partir de février 1952, un programme commun de recherches visant à recueillir, sur la distribution, les migrations et les habitudes alimentaires des phoques à fourrure du Pacifique Nord, des renseignements de caractère scientifique qui pourraient être utiles pour l'élaboration du texte d'une convention sur les phoques à fourrure. Afin de donner une forme concrète à cette proposition, mon Gouvernement invite les Gouvernements du Japon, du Canada et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à pren-

¹Recueil des Traités 1942, n^o 25.

²Recueil des Traités 1947, n^o 36.

participate directly in the investigations. It is the desire of My Government to make copies of the findings available to each of these Governments whether or not all participate in the investigations.

I am directed to propose that this joint undertaking be expressed in the following terms:

1. The participating governments will cooperate to initiate and pursue during the months of February to June, 1953, both months included, programs of research in the waters off the coast of Japan and off the coast of North America, designed to develop factual information concerning the distribution, migration and feeding habits of the fur seal of the North Pacific Ocean, in particular:

(a) The number of Pribilof fur seals which inhabit coastal waters of Canada, Japan, and the United States of America and the approximate length of time spent in such waters;

(b) The feeding habits of the fur seals while inhabiting coastal waters of Canada and of Japan, with special reference to the species of fish, and quantities of each species, consumed by the fur seals during their sojourn in such waters;

(c) The commercial value to the several countries of the fish so consumed by fur seals.

2. Approximately 3,000 fur seals may be taken pelagically in coastal waters of Japan and approximately 2,000 fur seals may be taken pelagically in coastal waters of North America, for the purposes set forth in the above paragraph.

3. The fur seal studies shall be conducted in accordance with such measures as mutually agreed by biologists provided by the participating governments, the number of such scientific personnel and their organization to be determined by mutual agreement of the participating governments.

4. Upon the completion of the studies a joint report of the findings shall be made to each participating government.

5. In connection with the fur seal studies to be conducted in the coastal waters of Japan, the Government of Japan will cooperate with the Government of the United States of America in making arrangements for the necessary equipment, supplies, administration of supplies, administrative personnel, and lodging, messing, and transportation facilities for all personnel, and the Government of the United States of America shall defray the following expenses, incidental to such arrangements, as authorized in advance by the United States biologist designated to perform that function:

(a) The charter and operation of not to exceed four fully equipped vessels, including salaries and transportation of their crews;

(b) Specialized equipment such as guns, ammunition, and scientific devices;

(c) Salaries, messing, lodging, and transportation of interpreters and clerks;

(d) Facilities for the storage and transportation of equipment and of specimens collected;

(e) Laboratory facilities for such analytical work as may be done in Japan; and

(f) Joint administrative requirements, such as communications, office space, and office equipment.

dre une part directe à ces recherches. Il est dans ses intentions que les conclusions tirées de cette enquête soient communiquées à chacun de ces Gouvernements, même au cas où ils ne participeraient pas tous aux recherches en question.

Je suis chargé de proposer que cette entreprise commune se fasse dans les conditions énoncées ci-après:

1. Les Gouvernements participants coopéreront en vue d'entreprendre et d'exécuter, au cours des mois de février à juin 1952, dans les eaux situées au large des côtes du Japon et de l'Amérique du Nord, des programmes de recherches destinées à accroître la somme des renseignements concrets sur la distribution, les migrations et les habitudes alimentaires des phoques à fourrure du Pacifique Nord, notamment en ce qui concerne:

- a) Le nombre des phoques à fourrure des îles Pribilof qui séjournent dans les eaux côtières du Canada, du Japon et des États-Unis d'Amérique, ainsi que la durée approximative de leur séjour dans ces eaux;
- b) Les habitudes alimentaires de ces phoques à fourrure dans les eaux côtières du Canada et du Japon, et plus spécialement les espèces de poissons et les quantités de poissons de chaque espèce qu'ils y consomment pendant leur séjour;
- c) La valeur commerciale que représente pour les divers pays le poisson ainsi consommé par les phoques à fourrure.

2. Il sera permis de capturer en mer, aux fins énoncées dans le paragraphe précédent, 3,000 phoques à fourrure environ dans les eaux côtières du Japon et 2,000 environ dans celles de l'Amérique du Nord.

3. Les recherches concernant les phoques à fourrure seront effectuées dans les conditions fixées d'un commun accord par les biologistes fournis par les Gouvernements participants, lesquels devront déterminer, par voie d'entente mutuelle, le nombre de ces spécialistes et les modalités de leurs activités.

4. Un rapport commun sur les conclusions tirées de ces recherches sera adressé à chaque Gouvernement participant dès l'achèvement de l'enquête.

5. Pour les recherches relatives aux phoques à fourrure menées dans les eaux côtières du Japon, le Gouvernement japonais coopérera avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en ce qui concerne les arrangements à prendre au sujet du matériel, des approvisionnements, de la gestion des approvisionnements et du personnel administratif, ainsi que du logement, de la nourriture et du transport de tout le personnel; de son côté, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prendra à sa charge dans le cadre de ces arrangements, et sous réserve qu'elles aient été préalablement autorisées par le biologiste américain désigné à cet effet, les dépenses concernant:

- a) L'affrètement et l'exploitation de quatre navires complètement équipés, au maximum, y compris la rémunération et le transport des équipages;
- b) Le matériel spécial, tel que les fusils, les munitions et les appareils scientifiques;
- c) La rémunération, la nourriture, le logement et le transport des interprètes et des secrétaires;
- d) Les facilités nécessaires à l'entreposage et au transport du matériel et des spécimens recueillis;
- e) Des services de laboratoire pour les travaux d'analyse pouvant être effectués au Japon, et
- f) Les facilités d'ordre administratif nécessaires, pour les besoins communs, notamment en ce qui concerne les communications, les locaux administratifs et le matériel de bureau.

6. In connection with the fur seals studies to be conducted in the coastal waters of North America, the Government of the United States of America shall provide and maintain at its own expense the following:

- (a) Two fully equipped vessels with crews;
- (b) Specialized equipment such as guns, ammunition, and scientific devices;
- (c) Necessary administrative personnel;
- (d) Facilities for the storage and transportation within the United States of America of equipment and of specimens collected;
- (e) Laboratory facilities for such analytical work as may be done in the United States.

7. Each appointing government shall defray all expenses connected with the remuneration, messing, and lodging of its scientific personnel, and with their transportation to and within the United States or Japan, as the case may be.

8. The participating governments agree that, except for such skins as are required to be retained for scientific purposes, all skins of fur seals taken pursuant to paragraph 2 above of this agreement shall be divided among the participating governments in proportion to the contribution of each to the expenses of the program.

My Government proposes that the foregoing understanding enter into force with respect to the Government of the United States of America and the Government of Japan upon the date of a reply from the Government of Japan indicating its acceptance, and that if your Government and the Government of the Union of Soviet Socialist Republics desire to participate in these scientific studies, the understanding enter into force with respect to those Governments on the date of their respective acceptance or on the date of the entry into force of the understanding between the Governments of the United States of America and Japan, whichever date is later.

My Government appreciates that time is of the essence; that the studies in question should be undertaken without delay. An early reply from the Government of Canada would facilitate final arrangements. In the event your Government does not wish to participate directly in this research program, my Government will be pleased to arrange for Canada to receive a copy of the findings.

Your Government will be promptly notified of the response of the Government of Japan and of the Government of the Union of Soviet Socialist Republics to these proposals.

Stanley WOODWARD

His Excellency

The Acting Secretary of State for External Affairs

Ottawa

6. Pour les recherches relatives aux phoques à fourrure menées dans les eaux côtières de l'Amérique du Nord, le Gouvernement des États-Unis fournira et entretiendra à ses frais:

- a) Deux navires complètement équipés, avec leurs équipages;
- b) Le matériel spécial, tel que les fusils, les munitions et les appareils scientifiques;
- c) Le personnel administratif nécessaire;
- d) Les facilités nécessaires à l'entreposage et au transport à l'intérieur des États-Unis d'Amérique du matériel et des spécimens recueillis;
- e) Des services de laboratoire pour les travaux d'analyse pouvant être effectués aux États-Unis.

7. Chacun des Gouvernements prendra à sa charge toutes les dépenses relatives à la rémunération, à la nourriture et au logement des spécialistes qu'il aura désignés, ainsi que leurs frais de transport à destination et à l'intérieur des États-Unis ou du Japon, selon le cas.

8. Les Gouvernements participants sont convenus qu'à l'exception de celles qu'il serait indispensable de réserver à des fins scientifiques, toutes les peaux de phoques à fourrure, capturés en vertu du paragraphe 2 ci-dessus, seront partagées entre lesdits Gouvernements au prorata de leurs contributions respectives aux dépenses du programme.

Mon Gouvernement propose que l'accord ci-dessus prenne effet à l'égard du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et du Gouvernement du Japon à la date de la réponse du Gouvernement du Japon faisant connaître son acceptation, et que, si le Gouvernement de Votre Excellence et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques souhaitent participer à ces travaux scientifiques, ledit accord entre en vigueur à l'égard de chacun d'eux à la date de son acceptation ou à la date à laquelle l'accord prendra effet entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Japon, si cette dernière vient ultérieurement.

Mon Gouvernement reconnaît la nécessité de faire vite et d'entreprendre au plus tôt les recherches en question. Une prompte réponse de la part du Gouvernement du Canada faciliterait les arrangements définitifs qu'il y aura lieu de prendre. Au cas où le Gouvernement de Votre Excellence ne désirerait pas apporter sa participation directe à ce programme de recherches, mon Gouvernement sera heureux de faire en sorte que le Canada reçoive communication des conclusions.

Le Gouvernement de Votre Excellence sera avisé sans retard de l'accueil fait à ces propositions par le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Stanley WOODWARD

Son Excellence
Le Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures
Ottawa

II

The Canadian Secretary of State for External Affairs to the American Ambassador

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

No. X-57

Ottawa, March 1, 1952

Excellency:

I have the honour to refer to your Note No. 192 of February 7, 1952, inviting the Government of Canada to participate in scientific investigations on the fur seals in the North Pacific Ocean, with a view to the formulation of a multilateral convention on pelagic sealing.

This matter has now been considered by the appropriate Canadian authorities, and I am pleased to inform you that the Government of Canada is agreeable to participating in the proposed investigations, both on this side of the Pacific and on the Asiatic side, and is appointing three scientists for that purpose.

The arrangements for the investigations as set forth in your Note under reference are satisfactory to the Government of Canada.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

E. H. NORMAN

For the Secretary of State for External Affairs

His Excellency the Hon. Stanley Woodward
Ambassador of the United States of America
100 Wellington Street
Ottawa

Stanley Woodward

son Excellence
le Secrétaire d'Etat par intérim aux Affaires extérieures
Ottawa

CANADA

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

N° X-57

Ottawa, le 1^{er} mars 1952

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 192 en date du 7 février 1952, par laquelle Votre Excellence invite le Gouvernement du Canada à participer à des recherches scientifiques sur les phoques à fourrure du Pacifique Nord, en vue d'élaborer le texte d'une convention multilatérale relative à la chasse pélagique des phoques.

Les autorités canadiennes compétentes ont à présent terminé leur examen de cette question, et je suis heureux de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement du Canada accepte de participer aux recherches envisagées, aussi bien de ce côté-ci du Pacifique Nord que de celui de l'Asie, et qu'il désigne trois spécialistes à cette fin.

Le Gouvernement du Canada donne son agrément aux modalités du programme de recherches qui sont énoncées dans la note de Votre Excellence.

Veuillez agréer, etc.

E. H. NORMAN

Pour le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Son Excellence l'Honorable Stanley Woodward
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
100, Wellington Street
Ottawa

Relations de communications à l'étranger

Accord entre le Canada et
les États-Unis d'Amérique

Intervenu par Échange de Notes

Signées à Ottawa les 4 et 8 novembre 1952

En vigueur le 3 novembre 1952

365 596

53 109 41

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., C.M.A., M.C.P.
Queen's Printer and Controller of Stationery | Incharge of the Sale of
Ottawa, 1952 | Copyright © 1952 by the Queen's Printer

238

2 3176291

25 cents

Prix: 25 cents

1952 N° 2801

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



8 69417002 3605 3

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES
CANADA

Ottawa, le 1^{er} mars 1952

Monsieur l'ambassadeur

Ottawa, le 1^{er} mars 1952

J'ai l'honneur de me référer à la note n° 182 en date du 7 février 1952, par laquelle Votre Excellence invite le Gouvernement du Canada à participer aux recherches scientifiques sur les phoques à fourrure du Pacifique Nord. Une d'étaloner le texte d'une convention multilatérale relative à la chasse de certaines espèces de phoques.

Les autorités canadiennes compétentes ont à présent terminé leur examen de cette question et je suis heureux de faire savoir à Votre Excellence que le Gouvernement du Canada accepte de participer aux recherches envisagées. Le Gouvernement du Canada donne son agrément aux modalités du programme de recherches qui sont énoncées dans la note de Votre Excellence.

Veuillez agréer, etc.

E. H. NORMAN

Pour le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
Stanley Woodward
9 Wellington Street
Ottawa

l'Excellence l'Honorable Stanley Woodward
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
9 Wellington Street
Ottawa